

## **AVIS PUBLIC** **CONSULTATION ÉCRITE**

**En remplacement d'une assemblée publique de consultation portant sur le premier projet de règlement numéro 16-125-7 modifiant le règlement de zonage numéro 16-125**

**AVIS PUBLIC** est donné en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 15 juillet 2021, le Conseil a adopté par voie de résolution *Projet de règlement numéro 16-125-7 modifiant le règlement de zonage numéro 16-125*.
2. Le projet de règlement numéro 16-125-7 vise à modifier les dispositions du règlement de zonage numéro 16-125 portant sur les piscines résidentielles afin de tenir compte des modifications apportées par le gouvernement provincial par le biais du *Règlement modifiant le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*, tel que paru à la Gazette officielle du Québec le 19 mai 2021 et entré en vigueur le 1er juillet 2021.
3. Conformément à l'arrêté 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021 et en raison du contexte de la pandémie de la COVID-19, une consultation écrite d'une durée de 15 jours sera réalisée du 11 août au 25 août 2021 en remplacement de l'assemblée publique de consultation requise en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1).

### **Procédure de consultation écrite**

Le projet de règlement numéro 16-125-7 modifiant le règlement de zonage numéro 16-125 est soumis à une consultation écrite des citoyens. Tous les documents qui s'y rapportent peuvent être consultés sur le site Internet municipal dans la section « Greffe et administration » / Avis publics. Une copie papier des projets de règlement peuvent également être consultés à l'hôtel de ville situé au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague durant les heures habituelles d'ouverture, à savoir de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 du lundi au jeudi, et de 8 h à 12 h le vendredi.

Toute personne désirant s'exprimer sur le projet de règlement numéro 16-125-7 modifiant le règlement de zonage numéro 16-125 peut faire parvenir ses commentaires ou questions par écrit **jusqu'au 25 août 2021 à 16h45** de la manière suivante :

- par la poste, à l'attention de Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière, 140, rue Principale, Saint-Louis-de-Gonzague, Qc, J0S 1T0;
- par courriel à l'adresse : [info@sldg.ca](mailto:info@sldg.ca).

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. Les commentaires et questions reçus seront transmis au conseil municipal avant l'adoption du règlement.

4. Le projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement numéro 16-125-7 concerne toutes les zones de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

**DONNÉ** à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 10 août 2021.



Dany Michaud  
Directrice générale et secrétaire-trésorière